



ATTESTATION DE LA QUALITE D'ARTISAN

Le Président de la Chambre de Métiers DE SAONE-ET-LOIRE,

Vu le décret n°83-487 du 10 juin 1983 modifié par le décret n°88-109 du 02 février 1988 instituant notamment l'attestation de la **QUALITE D'ARTISAN valant titre**,

Vu les justificatifs présentés par l'intéressé(e),

confère la **QUALITE D'ARTISAN** valant **TITRE D'ARTISAN** pour le **METIER** de :

MENUISIER EN MENUISERIE METALLIQUE

à **Mr DARGAUD Jean-Pascal** (GERANT ASSOCIE UNIQUE de DARGAUD STORES)

Né(e) le 23/05/60 à **MACON** (SAONE ET LOIRE)

Chef d'entreprise immatriculé au Répertoire des Métiers
sous le n° 404 118 853 RM 71 0, n° Gestion 7100057096

et lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Chalon-Sur-Saone, le 20/12/96

Signature du titulaire,

Le Président de la Chambre de Métiers

